



Téléphonie mobile et risque routier professionnel

Véronique CHAIGNEAU (1), Jean-Michel WENDLING (2), Laurent HEID (2), Maria GONZALEZ (1)

(1) Service de Pathologie Professionnelle CHU Strasbourg, (2) ACST Strasbourg

Objectif : L'utilisation professionnelle du téléphone mobile pendant la conduite et ses conséquences en terme d'erreurs et d'accident ont été évaluées entre septembre 1999 et janvier 2000 dans un service interentreprises.

Méthode : La population étudiée regroupait 1044 salariés repartis en 5 catégories professionnelles : commerciaux, techniciens, professionnels de la conduite, dirigeants et un groupe divers regroupant essentiellement des fonctions d'encadrement. L'évaluation a été réalisée par auto-questionnaire sur les salariés vus en visite médicale recrutés de manière exhaustive s'ils répondaient aux critères d'inclusion suivants :

- équipement en téléphone mobile d'usage professionnel ou mixte,
- activité professionnelle intégrant des déplacements en véhicule.

Résultats :

94,9 % des salariés interrogés utilisent leur téléphone portable pendant la conduite automobile.

L'étude met en évidence un taux important de salariés rapportant des erreurs de conduite (35,4%) et un taux non négligeable d'accidents (1,3% soit 14 salariés) lors de l'utilisation du téléphone mobile.

L'étude a permis en outre d'individualiser des conduites à risque en phase de conduite telles que :

- prendre l'initiative de lancer un appel dans 66,1% des cas,
- ne pas modifier son comportement routier (arrêt, ralentissement...) en cas d'appel dans 32,3% des cas.

Ces conduites à risque sont associées de manière statistiquement significative aux variables concernant la survenue d'erreurs ou d'accidents. Elles se retrouvent plus fréquemment dans certaines catégories professionnelles, chez les salariés équipés en kit mains-libres et augmentent avec l'ancienneté de l'équipement.

Conclusion : Alors que les accidents de trajet et de mission représentent près de 2/3 des accidents mortels du travail, le médecin du travail a un rôle important à jouer dans l'information des salariés, et particulièrement sur l'absence de protection apportée par le kit mains-libres.